Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 035-213502404-20260401-2026047_DEL-DE

LE RHEU CITÉ JARDIN

CONSEIL MUNICIPAL DE LE RHEU

SÉANCE DU 1ER AVRIL 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026-047

Le mercredi 1er avril 2026 à 20H00, le Conseil Municipal de Le Rheu, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Centre Administratif, sous la présidence de M. Bruno LESNÉ, Maire.

Présents : M. LESNÉ, Mme TÉBESSI, M. DENIS, Mme LE FORT-PILLARD, M. MANGELINCK, Mme LE ROUX, M. LAIZÉ, Mme HALLIEZ-BERTHELOT, M. BRÉMOND, Mme O'SULLIVAN, M. BERNARDET, M. GUIHEU, Mme LE VIGOUROUX-LECOMTE, M. LEFEVRE, M. LE CUNFF, Mme LAYEC, Mme LOURDAIS, M. BARRY, Mme VANDENDRIESSCHE, M. DAUGAN, M. L'HOSTIS, Mme GUILLANTON-CUJARD, Mme LIVIER MABILLE, M. BOUGET, M. ARS et M. DUVAL.

Excusé : Mme YVET (pouvoir à M. LESNÉ), Mme MACIÉ (pouvoir à M. DENIS) et Mme GUENÉ (pouvoir à Mme LIVIER MABILLE).

Mme Sarah VANDENDRIESSCHE a été élue secrétaire.

Date de convocation : 26.03.2026

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 26
Nombre de votants : 29

QUESTION INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

OBJET : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE LA COMMUNE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OGEC

Rapporteur : **M. LESNÉ**

L'OGEC, Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique, est une association Loi 1901 voulue par l'enseignement catholique pour être au service de l'établissement d'enseignement en lui donnant une existence juridique et la personnalité morale.

Les missions de l'OGEC sont :

- la gestion financière et comptable de l'établissement,
- l'entretien du patrimoine immobilier et mobilier,
- la fonction d'employeur des personnels non enseignants (asem, restauration, périscolaire, comptable, entretien, direction...).

Vu l'article L.442-8 du Code de l'éducation,
Vu les articles L.2121-21 et L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n°96-130 du 23 septembre 1996 créant le contrat d'association entre la Ville et l'OGEC de l'école Sainte Marie,
Vu le contrat d'association n°306A du 10 décembre 1996

Considérant qu'il est décidé à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à cette désignation,
Considérant que l'école privée Sainte Marie sise 2 rue Jean Chatel à Le Rheu est un établissement sous contrat d'association avec l'État

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 035-213502404-20260401-2026047_DEL-DE

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- désigne M. Philippe DENIS et Mme Amel TÉBESSI comme représentants de la Ville auprès du Conseil d'Administration de l'OGEC.

Suivent les signatures,
Pour copie conforme,

La secrétaire de séance

Sarah VANDENDRIESSCHE

Le Maire

MAIRIE DE LE RHEU 35650
Ille et Vilaine

Bruno LESNÉ